



DECISION
n° 2026-02-04
EEDU

LE PRESIDENT,

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n°2022-1536 du 8 décembre 2022 portant création de l'Université Toulouse Capitole et approbation de ses statuts, notamment les articles 7 et 14 des statuts annexés ;

Vu la délibération du conseil d'administration du 8 juin 2023 portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au président ;

Vu la décision du Président n°2025-04 fixant les tarifs 2025-2026 de l'EEDU ;

Vu la décision du Président n°EEDU-2025-09-01 fixant les droits d'inscription pour les Diplômes d'Universités opérés par l'EEDU ;

Décide :

Article premier : Les stagiaires suivant le Diplôme d'Université Administration Générale des Collectivités Territoriales opéré en partenariat avec le Centre de Gestion du Tarn-et-Garonne et pris en charge par la Région Occitanie dans le cadre du dispositif Innov'Emploi sont exonérés des droits d'inscription.

Article 2 : Les tarifs de l'offre de formation ponctuelle de l'EEDU sont redéfinis tels que présentés en annexe.

Article 3 : Les tarifs de la VAE sont complétés avec un tarif « VAE sans accompagnement » tel que présenté en annexe.

Article 4 : Les tarifs des nouveaux ateliers mis en œuvre dans le cadre de l'Université culture et partage 3^e âge (UCP3A) au second semestre de l'année universitaire 2025-2026 sont définis tels que présentés en annexe.

Article 5 : Le directeur général des services est chargé de l'application de la présente décision, qui sera publiée sur le site internet de l'Université Toulouse Capitole et communiquée à l'ensemble des services concernés.

Le 6 février 2026.....

Hugues Kenfack
Président



ANNEXE

FORMATIONS PONCTUELLES	
Catégorie de l'action de formation	Tarif
Séminaire ponctuel intégré à l'offre de formation existante	250€ à 750€ par jour
Module de formation intégré à l'offre de formation existante (2 jours minimum)	200€ à 500€ par jour
Formation ponctuelle non intégrée à l'offre de formation existante	250€ à 1 000€ par jour
Formation intra-entreprise sur mesure – forfait journalier par entreprise, sur une base de 8 à 20 personnes	1 400€ à 2 500€
Cycle de perfectionnement en audit et droit des affaires pour les commissaires aux comptes	650€/inscrit 600€/inscrit si deux inscrits par cabinet 500€/inscrit à partir de trois inscrits par cabinet
Cycle de perfectionnement en arbitrage	650€/inscrit/module 600€/inscrit si deux inscrits par cabinet/module

Tarifs VAE et VES (hors dispositif France VAE)
VAE avec accompagnement à UT Capitole : 2 800 €
VAE sans accompagnement à UT Capitole : 1 800 €
Prescriptions complémentaires : devis spécifique

Ateliers UCP3A ouvrant au second semestre 2025-2026	
Atelier « Mémoire »	100 €
Atelier « Visite de Toulouse »	80 €
Atelier « Marche »	110 €